

La Région Grand Est et la CCI de région Grand Est s'engagent dans une convention cadre de partenariat

Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, et Gilbert Stimpflin, Président de la CCI Grand Est, ont signé une convention cadre de partenariat, ce jeudi 15 février 2018, à la Maison de la Région, à Strasbourg, en présence de Lilla Merabet, Vice-Présidente en charge de la Compétitivité, du Numérique et de la Filière d'excellence, et de Rémi Sadocco, Président de la Commission Innovation, Enseignement Supérieur et Recherche.

Apporter une offre de services aux entreprises et aux habitants du Grand Est qui soit à la hauteur des enjeux de la 2^{ème} région industrielle de France, tel est l'objectif fixé par cette convention, à travers un partenariat fort et structurant.

La Région Grand Est poursuit ainsi le déploiement de sa stratégie en matière de développement économique, de formation professionnelle, d'apprentissage et d'accompagnement à la transition énergétique. Pour faire rayonner le territoire et le rendre attractif, la Région a à cœur de le doter d'outils qui permettront aux entreprises d'y prospérer et d'y créer des emplois. Pour mener à bien cette démarche volontariste, elle s'appuie sur un acteur incontournable désormais organisé à l'échelle Grand Est, la CCI Grand Est.

La CCI Grand Est contribue, quant à elle, à une démarche ambitieuse et offensive de développement économique du territoire, tout en assurant sa vocation première de représentation des entreprises. Elle met à disposition un ensemble de compétences et d'expertises uniques dans la connaissance des entreprises et dans l'aménagement des territoires, organisées en réseau de proximité via les 9 CCI territoriales.

La convention définit un programme d'actions articulé autour de 7 domaines :

1. le renforcement du plan « Industrie du Futur »,
2. l'aide à l'internationalisation des entreprises,
3. la promotion de l'innovation,
4. une gouvernance partagée, l'intelligence économique et la communication,
5. le soutien aux projets de transition énergétique et d'économie circulaire,
6. la formation professionnelle et l'orientation,
7. des réflexions prospectives.

La convention prévoit, à titre d'exemple :

- la diffusion et la prescription par la CCI du Plan Régional Industrie du Futur auprès d'entreprises potentiellement candidates,
- dans le domaine de l'export, la CCI Grand Est sera le partenaire privilégié de la Région dans le déploiement de son parcours Be Est export visant à accompagner plus de 100 PME primo exportatrices par an,
- la promotion de l'innovation : dans ce domaine, les deux signataires de la convention ont d'ores et déjà bien avancé en créant ensemble « Grand E-nov », la nouvelle Agence Régionale d'Innovation dont la mission est de proposer aux entreprises une chaîne d'accompagnement à l'innovation leur permettant de développer leur compétitivité,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 février 2018

- une gouvernance des réseaux, notamment au sein de Be Est Entreprendre destiné à offrir des services cohérents, unifiés et à haute valeur ajoutée aux créateurs et repreneurs d'entreprises
- une coordination des actions de la Région, de l'ADEME et de la CCI dans les domaines de l'économie circulaire et de l'efficacité énergétique,
- une mise en œuvre conjointe du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), pour lequel Région et CCI se sont déjà associées dans son élaboration.

La convention cadre est élaborée pour une période courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Ce jeudi 15 février sera également l'occasion de présenter, en présence de **Jean Rottner**, **Jean-Luc Heimburger**, Président de la CCI Alsace Eurométropole, **Jean-Christophe Ehrhardt**, Directeur Régional de la Banque de France, et **François Coulet**, Directeur Régional de l'Urssaf Alsace, la conjoncture économique dans le Grand Est.

Depuis la fin de l'année 2017, la conjoncture économique est à l'embellie dans le Grand Est, avec un carnet de commandes d'un niveau inégalé depuis six ans. La reprise de l'emploi se généralise sur l'ensemble du territoire, avec un rebond de l'activité dans les services, une progression de 3,5 % des créations d'entreprises et une baisse massive des défaillances.

Pour créer de la croissance, **la Région Grand Est accompagne et facilite la vie des entreprises pour répondre efficacement à leurs besoins** en formation et en personnels qualifiés, en innovation et en transfert de technologies, en infrastructures de transports, dans le domaine du numérique, dans besoins en investissements et en apport financier... Il s'agit également de soutenir les entreprises dans leur organisation, avec une structuration des filières et une stratégie de positionnement collectif sur les marchés internationaux.

C'est la raison pour laquelle le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), feuille de route de la Région en matière de développement économique, a été élaboré pendant plus d'un an en large concertation avec les acteurs économiques de terrain : les CCI, les filières, les branches, les organisations professionnelles, les syndicats patronaux, le monde académique et les entreprises elles-mêmes. Ces réflexions ont permis de pointer six priorités :

- accélérer l'innovation,
- créer un choc de financement,
- démultiplier les actions à l'international,
- impulser un souffle d'entrepreneuriat,
- agir en proximité avec les territoires,
- inventer une nouvelle gouvernance économique partagée.

Pour mener à bien son rôle de chef de file du développement économique, la Région consacre cette année 84 millions d'euros à l'économie et à ses acteurs sur le territoire, soit 20% de plus qu'en 2017.

CONTACTS PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier
06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84
presse@grandest.fr
gaelle.tortil-texier@grandest.fr

Olivier Dieu
06 75 09 70 57 / 03 89 66 78 20
o.dieu@grandest.cci.fr